



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-209

PUBLIÉ LE 3 OCTOBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2024-10-02-00002 - ARRETE 2024-DOS-UAPB-0079 portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de la clinique de Vontes à ESVRES (3 pages) Page 3

R24-2024-10-02-00001 - ARRETE 2024-DOS-UAPB-0086 portant caducité de la licence d'une officine de pharmacie sise à CHATEAUROUX (2 pages) Page 7

ARS Centre-Val de Loire - Délégation départementale du Loiret /

R24-2024-09-06-00006 - Impression (8 pages) Page 10

Délégation ARS de l'Indre /

R24-2024-09-12-00002 - Arrêté portant modification des membres du CODAMUPSTS (8 pages) Page 19

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-10-02-00002

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0079 portant
renouvellement de l'autorisation de la pharmacie
à usage intérieur de la clinique de Vontes à
ESVRES

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0079
portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
de la clinique de Vontes à ESVRES

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment la 5^{ème} partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

VU la décision de la directrice générale de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé du 21 juillet 2023 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la demande déclarée complète le 3 juin 2024 présentée par la Directrice de la clinique de Vontes à ESVRES sollicitant le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de son établissement, conformément à l'article 4 du décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

VU l'avis favorable du conseil central de la section H de l'ordre national des pharmaciens en date du 24 septembre 2024 assorti de recommandations ;

CONSIDERANT l'instruction de la demande réalisée par un pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire finalisée le 25 septembre 2024 et la note d'analyse prenant acte des réponses et engagements pris par la Directrice de la Clinique de Vontes ;

CONSIDERANT que, selon les éléments de l'instruction du dossier, la pharmacie à usage intérieur disposera des moyens en locaux, personnel, équipements et système d'informations adaptés à ses missions ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La clinique de Vontes (n° finess EJ 370013062) sise Vauguinier – Lieu dit Domaine de Vontes – 37320 ESVRES dispose d'une pharmacie à usage intérieur.

ARTICLE 2 : Les sites d'implantation des locaux et les sites d'implantation des établissements, services et organismes desservis par la pharmacie à usage intérieur de la clinique de Vontes figurent dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur de la clinique de Vontes figurent en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les activités assurées par la pharmacie à usage intérieur de la clinique de Vontes figurent en annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée par un pharmacien exerçant à raison de 8 demi-journées hebdomadaires.

ARTICLE 6 : A l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans la présente autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

ARTICLE 7 : L'arrêté de l'Agence régionale de l'hospitalisation du Centre en date du 17 décembre 2004 portant autorisation de transfert de la pharmacie à usage intérieur de la clinique du Domaine de Vontes à ESVRES est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

ARTICLE 9 : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 octobre 2024

La directrice générale,

Signé : Clara de BORT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2024-10-02-00001

ARRETE 2024-DOS-UAPB-0086 portant caducité
de la licence d'une officine de pharmacie sise à
CHATEAUROUX

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE**

**ARRETE 2024 – DOS - UAPB - 0086
portant caducité de la licence
d'une officine de pharmacie
sise à CHATEAUROUX**

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la Santé Publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2024-DG-DS-0002 du 2 août 2024 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral de l'Indre en date du 23 juin 1942 accordant une licence pour l'exploitation d'une officine de pharmacie sise 2 Place Lafayette à CHATEAUROUX sous le numéro 37 ;

VU l'arrêté préfectoral de l'Indre n° 2003-E-609 en date du 13 mars 2003 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation par Madame JOUVE-CHARRIERE Cécile et Monsieur JOUVE Charles de la pharmacie JOUVE sise 2 Place Lafayette - (36000) CHATEAUROUX ;

VU l'avis en date du 17 juin 2024 de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire dans le cadre de l'article L 5125-5-1 du code de la santé publique ;

VU le courrier en date du 18 septembre 2024 réceptionné le 23 septembre 2024, de la société de fait représentée par Madame JOUVE-CHARRIERE Cécile et Monsieur JOUVE Charles – pharmaciens titulaires, informant de la fermeture définitive de l’officine de pharmacie depuis le 1^{er} juillet 2024, assorti de la licence ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Il est constaté la caducité de la licence délivrée sous le numéro 36#000037 pour l’exploitation de l’officine de pharmacie sise 2 Place Lafayette – 36000 CHATEAUROUX.

ARTICLE 2 : L’arrêté préfectoral de l’Indre en date du 23 juin 1942 accordant ladite licence est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l’objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d’un recours gracieux auprès de la directrice générale de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d’Orléans.

ARTICLE 4 : La directrice générale de l’Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 2 octobre 2024
La directrice générale,
Signé : Clara de BORT

ARS Centre-Val de Loire - Délégation
départementale du Loiret

R24-2024-09-06-00006

Impression

ARRETE n° 2024-DD45-OSMS-0029
modifiant la liste des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires du Loiret

La Préfète du Loiret
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code des relations entre le Public et l'Administration et notamment le 2^{ème} alinéa en son article L221-2 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations de fonctionnaires, ensemble de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaire relatives à la fonction publique d'Etat ;

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires, version consolidée au 2 juin 2013 ;

VU le décret n°2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Madame Sophie BROCAS Préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU le décret du 23 juillet 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-DD45-OSMS-0001 portant désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie du Loiret, du 10 janvier 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-DD45-OSMS-0003 modifiant la liste des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie du Loiret, du 06 février 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-DD45-OSMS-0012 modifiant la liste des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie du Loiret, du 25 avril 2024 ;

CONSIDERANT la candidature du Docteur Ousmane COULIBALY, médecin généraliste à Chalette sur Loing ;

SUR PROPOSITION de la Directrice générale de l'Agence régional de santé Centre-Val de Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté préfectoral n°2024-DD45-OSMS-0012 modifiant la liste des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie du Loiret, du 25 avril 2024, est abrogé ;

ARTICLE 2 : Les médecins généralistes et spécialistes dont les noms figurent sur l'annexe du présent arrêté sont nommés médecins agréés du Loiret ;

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Loiret et pour une durée de 3 ans ;

ARTICLE 4 : La présente mesure peut être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa notification :

- Par voie de recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
- Par voie de recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS Cedex 1).

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télé recours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêt qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 06 septembre 2024

La Préfète du Loiret,
Signé Sophie BROCAS

ANNEXE à l'arrêté n°2024-DD45-OSMS-0029

Fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du Loiret à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires du Loiret

MEDECINS GENERALISTES

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Didier BAUMIER	16 rue du Moulin 45380 LA CHAPELLE ST MESMIN	
Dr Fella BENZIANE-DALI	5 rue Rouget de Lisle 45000 ORLEANS	
Dr Ismail CHRERIF ASCOFARE	2 rue du Porteau 45290 VARENNES CHANGY	02 38 93 24 14
Dr Ousmane COULIBALY	19 rue Guy de Maupassant 45120 CHALETTE SUR LOING	
Dr Catherine DANIEL	65 Grande Rue 45170 CHILLEURS AUX BOIS	02 38 39 85 67
Dr Etienne DE FRANSSU	1 rue Henri Roy 45000 ORLEANS	02 38 54 00 10
Dr Philibert DE ROVIRA	Rue Jean Mermoz 45500 GIEN	02 38 36 66 20
Dr Jean-Christophe DESTOUCHES	637 rue Bedelle 45370 MAREAU AUX PRES	02 38 44 30 92
Dr Jean-Marc DELVILLE	7 Allée René Cassin 45170 NEUVILLE AUX BOIS	02 38 75 53 22
Dr Elisabeth DUTRAY- WINES	273 rue de Lorette 45160 OLIVET	
Dr J.B FOTSO FODOUOP	2777 rue Paulin Labarre 45160 OLIVET	06 69 74 83 85
Dr Xavier GRISON	38 rue du Capitaine Giry 45300 PITHIVIERS	02 38 30 87 90
Dr Jean-Louis GUICHARD	235 rue de la Source 45160 OLIVET	
Dr Hachani HADJI	7 rue de Paris 45500 GIEN	02 18 11 62 01
Dr Claude HUGUET	75 allée des Sablonnières 45770 SARAN	02.38 83 00 22
Dr Alain JULIA	564 Ter rue de la République 45470 TRAINOU	02 38 65 65 96

Dr Gérard LONLAS	6 rue du Brésil 45000 ORLEANS	02 38 62 70 77
Dr Olivier LUBIN	5 Allée de l'Enclume 45560 Saint Danis en Val	02 38 76 75 01
Dr Philippe MALLET	12 rue de la Blanchisserie 45600 SULLY SUR LOIRE	02 38 36 24 46
Dr Xavier MARSAUDON	10 rue de Crowborough 45200 MONTARGIS	02 37 96 10 56
Dr Latifa MIQYASS	3 Bis rue de Pithiviers 45480 BAZOCHES LES GALLERANDES	02 38 39 40 36
Dr Raymond MIZELE	CHR Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS	02 38 61 32 22
Dr Walid NICOLA	658 rue des Bourgoins 45207 AMILLY	02 38 95 91 73
Dr Michel PLUVINET	112 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS	07 50 52 60 67
Dr Jacques PREVOST	1 rue de l'Abeille 45520 CHEVILLY	02 38 80 10 09
Dr Philippe RAGUIN	67 rue des Peupliers 45220 CHATEAURENARD	02 38 95 39 19
Dr Sébastien ROBINEAUX	30 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 MONTARGIS	02 38 92 75 49
Dr Philippe ROLAND	26 rue Marcelin Berthelot 45400 FLEURY LES AUBRAIS	02 38 75 03 82
Dr Patrice RUET	8 rue du Champ aux Anes 45100 ORLEANS	
Dr Chantal SAINT GIRONS	60 rue Basse d'Ingré 45000 ORLEANS	
Dr Andrei TODEA	6 rue Jules Audry 45570 DAMPIERRE EN BURLY	07 87 34 45 23
Dr Roger VIEILLE	38 rue du Capitaine Giry 45300 PITHIVIERS	02 38 30 87 97 02 38 30 42 34
Dr Corinne WAGNER	25 rue du Village 45370 CLERY SAINT ANDRE	

MEDECINS SPECIALISTES

Anesthésie - Réanimation

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Toufik KAMEL	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 51 44 44
Dr Willy-Serge MFAM	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 51 44 44

Chirurgie orthopédique et traumatologie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Mazen ALI	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 22 96 11
Dr Fredson RAZANABOLA	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 51 44 87
Dr Christian REBAUD	Sanotel 21 Quai de Sully 45500 GIEN	06 13 97 59 07
Dr Hichem ISSAOUI	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	

Chirurgie vasculaire

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Jean-François DUCHEMIN	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 51 49 44 02 38 22 97 05

Dermatologie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Michel TOURNAYE	1438 route de St Cyr 45640 SANDILLON	03 12 80 32 79

Gynécologie médicale Obstétrique

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Souhail ALOUINI	CHU Orléans 14 avenue de l'Hôpital 45067 ORLEANS LA SOURCE	02 38 51 44 44 02 38 74 41 90
Dr Ali TADJEROUNI	Maison des consultations 551 Avenue Jacqueline Auriol 45770 SARAN	02 38 79 82 23

Neurologie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Elisabeth LARRIEU	5 rue de Java 45000 ORLEANS	02 38 77 13 90
Dr Donia MAHJOUB	1 rue Lieutenant Bildstein 45500 GIEN	02 42 04 02 60

Oncologie – Radiothérapie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Waheed ASKOUL	Centre Luis Gray 658 rue des Bourgoins 45200 AMILLY	02 38 89 83 70

Ophthalmologie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Lionel CHEVREAUD	28 avenue du Général de Gaulle 45200 MONTARGIS	02 38 85 00 60

Psychiatrie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Maher AYZOUKI	CMP 45800 Saint Jean de Braye	02 38 55 72 90
Dr Jean-Philippe BADIN	Clinique Belle Allée 24 route d'Orléans 45380 CHAINGY	02 38 46 66 69
Dr Lotfi BEN HAMIDA	EPSM Georges Daumazon 1 route de Chateau 45400 FLEURY LES AUBRAIS	06 13 62 46 47
Dr Annie DESCAMPS	16 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS	07 60 57 10 58
Dr Fayçal GOUMEIDANE	13 rue de la Bretonnerie	02 38 43 83 29

	45000 ORLEANS	
Dr Françoise GISSOT LAGACHERIE	11 rue des Grands Champs 45000 ORLEANS	02 38 54 91 70
Dr Hervé MONTES	2 rue de la Madeleine 45140 St Jean de la Ruelle	02 38 53 33 96
Dr Christine LLORET-LOY	37 rue du Bœuf Saint Paternelle 45000 ORLEANS	02 38 54 12 36
Dr Chawki MELOUAH	CHAM 658 rue des Bourgoins 45200 AMILLY	02 38 95 91 11
Dr Saïd OURRAD	84 rue du Général de Gaulle 45200 MONTARGIS	02 38 90 10 93
Dr Marius POPA CORNEL	14 Bis rue des Grands Champs 45000 ORLEANS	
Dr Pascale VAGAPOFF	EPSM Georges Daumezon 1 route de Chateau 45400 FLEURY LES AUBRAIS	02 38 60 57 66

Rhumatologie

Noms –prénoms	Adresse	Téléphone
Dr Sidi-Mohamed BEGHDADI	Centre hospitalier Pithiviers 10 Bld Beauvallet 45300 PITHIVIERS	02 38 32 31 73
Dr Frédéric LEMESLE	CHAM 658 rue des Bourgoins 45200 AMILLY	02 38 95 91 20

Délégation ARS de l'Indre

R24-2024-09-12-00002

Arrêté portant modification des membres du
CODAMUPSTS

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 31 mai 2022 n°2022-DD36-0008-OSMS-OS portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants;

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé;

VU le décret n°2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4;

VU le décret n°2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires;

VU le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires

sociales, de la santé et des droits des femmes;

VU l'arrêté n°2022-DD36-0008-OSMS-OS du 31 mai 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Thibault LANXADE en qualité de Préfet de l'Indre;

VU le décret du 3 avril 2024 portant nomination de Monsieur Renaud LASSINCE, en tant que sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Indre;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Mme Clara DE BORT en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023;

VU la décision n°2023-DG-DS36-0004 du 09 novembre 2023 portant délégation de signature de la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire à Mme LIVONNET directrice départementale de l'ARS Centre-Val de Loire de l'Indre ;

CONSIDÉRANT les candidatures proposées conformément aux dispositions de l'article R. 6313-1-1 du code de la santé publique;

CONSIDÉRANT la nouvelle désignation d'un représentant directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence;

CONSIDÉRANT la nouvelle désignation d'un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique ;

CONSIDÉRANT la nouvelle désignation d'un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départementale, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires;

CONSIDÉRANT la nouvelle désignation d'un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;

CONSIDÉRANT la désignation d'un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes;

CONSIDÉRANT la nouvelle désignation au titre des associations d'usagers d'un représentant de l'union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé;

Sur proposition de la directrice départementale de l'Indre de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et du secrétaire général de la préfecture de l'Indre;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: L'arrêté n°2022-DD36-0008-OSMS-OS du 31 mai 2022 est modifié et sont nommés membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence de soins et des transports sanitaire du département de l'Indre :

1°- Au titre des représentants des collectivités territoriales

- **a) Un conseiller départemental désigné par le Conseil départemental**: Mme Lydie LACOU

- **b) Deux maires désignés par l'association départementale des maires ou, à défaut, élus par le collège des maires du département** :

Association des Maires de l'Indre :

Titulaire: M. Claude DOUCET, Maire de Valençay

Suppléant: M. François DAUGERON, Maire de Sainte-Sévère

Association des Maires Ruraux :

Titulaire: M. Roland CAILLAUD, Maire de Pouligny Saint-Pierre
Suppléant: M. Jean-Paul MARTIN, Maire de St Marcel

2°-Au titre des partenaires de l'aide médicale urgente

- a) Un médecin responsable du SAMU :

M. le Docteur Chérif MANSOUR

Un médecin responsable de structure mobile d'urgence et de réanimation dans le département :

Mme le Docteur Lucie **MARCHAIS**

- b) Un directeur d'établissement public de santé doté de moyens mobiles de secours et de soins d'urgence ou son représentant :

Mme Karine DOUDEMONT

- c) Le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours :

M. Marc FLEURET

- d) Le directeur départemental du service d'incendie et de secours:

M. le Colonel Stéphane CALIMACHE

- e) Le médecin-chef départemental du service d'incendie et de secours :

M. le Médecin de Classe Exceptionnelle Philippe JUSSIAUX

- f) Un officier de sapeurs-pompiers chargé des opérations:

M. le Lieutenant-colonel Sébastien BOURDIN

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- a) Un médecin représentant le conseil départemental de l'ordre des médecins :

Titulaire: Dr Sylvaine LE
LIBOUX Suppléant: Dr Elena
PIRAMPEL

- b) Trois représentants de l'union régionale des professionnels de santé représentant les médecins :
Titulaires :
Dr Jean-Paul DA SILVA
Dr Delphine RUBE
Dr Didier LYON
- c) Un représentant du conseil de la délégation départementale de la Croix Rouge Française:
- d) Deux praticiens hospitaliers sur proposition chacun respectivement des deux organisations les plus représentatives au plan national des médecins exerçant dans les structures des urgences hospitalières:
- e) Un médecin sur proposition de l'organisation la plus représentative au niveau national des médecins exerçant dans les structures de médecine d'urgence des établissements privés de santé:
- f) Un représentant de chacune des associations de permanence des soins lorsqu'elles interviennent dans le dispositif de la permanence des soins au plan départemental:

Association des effecteurs mobiles de l'Indre (**AEMDI**) :

Titulaire : M. le Docteur Benoît LE GARGASSON

AMERLI:

Titulaire : M. le Docteur Yves DE TAURIAC

UM 36:

Titulaire : M. le Docteur Mahmoud LARBAOUI

Suppléant: M. le Docteur Pierre-Olivier

DUTHU

AMG ECG36:

Titulaire: M. le Docteur Christophe RUIZ

Suppléant: M. le Docteur Pierre ELLE

- g) Un représentant de l'organisation la plus représentative de l'hospitalisation publique:
Titulaire: M. Julien DUBOT

- h) Un représentant de chacune des deux organisations d'hospitalisation privée les plus représentatives au plan départemental, dont un directeur d'établissement de santé privé assurant des transports sanitaires :
Titulaire: Mme Céline BOiLEVE

- i) Quatre représentants des organisations professionnelles nationales de transports sanitaires les plus représentatives au plan départemental :
Titulaires :
 - M. Christian MENZATO (CNSA)
 - M. Gilles BRIFFAUT (FNMS)
 - Mme Marie-Rose NEAU (FNMS)Suppléant: M. Christian PHILLIPON (CNSA)

- j) Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la plus représentative au plan départemental :
Titulaire: Mme Béatrice METIVIER
Suppléant: M. Clément VILLARD

- k) Un représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens : Titulaire : M. le Docteur Christian BREC

- 1) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les pharmaciens d'officine
Titulaire: Dr Dominique PELLERIN
- m) Un représentant de l'organisation de pharmaciens d'officine la plus représentative au plan national
Titulaire: **Dr Olivier TISSIER**
- n) Un représentant du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes Titulaire : Dr Ylber **SABRIJA**
- o) Un représentant de l'union régionale des professionnels de santé représentant les chirurgiens-dentistes:
Titulaire: **Dr Bruno MEYMANDI NEJAD**

4°- Au titre des associations d'usagers

Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé: Titulaire : M. Hubert JOUOT

ARTICLE 2 : à l'exception des représentants des collectivités territoriales, nommés pour la durée de leur mandat électif, les autres membres du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires sont nommés pour une durée de trois ans.

ARTICLE 3 : en l'absence de dispositions législatives relatives à la nécessité de prendre un arrêté de nomination pour les deux sous-comités visés par l'article R. 6313-3 du code de la santé publique, les membres nommés sur le présent arrêté seront, pour certains et conformément à la loi, membres des deux sous-comités précités.

ARTICLE 4 : Cet arrêté modifie l'arrêté n°2022-DD36-0008-OSMS-OS du 31 mai 2022 portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires, à compter de la date de publication de ce présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- Soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire;
- Soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1

ARTICLE 6 : Le Directeur de cabinet de la préfecture et la directrice départementale de l'Indre de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et celui du département de l'Indre, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

Fait à Châteauroux, le 12 septembre 2024
Pour la Directrice générale de l'Agence régionale
De santé Centre-Val de Loire,
La Directrice départementale de l'Indre,
Signé : Elsa LIVONNET

Arrêté n° 2024-DD36-0027-PPSMS